

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) Mme DESOCHE, Mme LE GRAND

Membre(s) absent(s) : (3) M. GARRIGUES, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 21 mars 2007

Délibération n° : 8-2007

Objet : Centre social Fontaine d'Ouche – création de postes

La reprise par la Ville de Dijon du centre social de la Fontaine d'Ouche, géré jusqu'à présent par la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, implique des créations de postes au Centre Communal d'Action Sociale, lequel en assurera la direction et l'animation. Il est précisé que la halte-garderie sera quant à elle rattachée à la direction de la petite enfance de la Ville de Dijon, et le centre de loisirs à la direction de la Jeunesse.

Cinq postes doivent être créés :

- 1 attaché pour la direction
- 1 assistant socio-éducatif
- 1 animateur
- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint technique.

A l'exception du poste d'adjoint administratif créé à compter du 1er mai 2007, les quatre autres postes sont créés à compter du 1er avril 2007.

Le Conseil d'Administration :

- approuve les créations de postes précédemment décrites qui prendront effet aux dates susvisées,
- autorise le Président ou son représentant légal à nommer dans ces emplois selon les règles statutaires,
- inscrit les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

12 AVR. 2007



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ

LE

28 MARS 2007